

Rapport de la Commission financière concernant le budget 2017

1. Introduction

La Commission des finances (CoFin) a pris connaissance du budget 2017 proposé par le Conseil Synodal (CS) et a été choquée par le déficit 1.5 millions, soit 1.3 million de plus que le dernier budget sans faire part des moyens de financer ce déficit.

La CoFin n'a pas reçu de vision de l'évolution à moyen terme des finances de l'Eglise et constate qu'une partie de cette augmentation semble pérenne (p.ex. CCT CHF 100'000 / baisse de la subvention de l'Etat de CHF 353'600).

2. La commission

La commission des finances (CoFin), composée de Mme Claude Neyroud Busslinger (L) et de MM Denis Candaux (L), Laurent Lasserre (P) et Olivier Leuenberger (L) s'est réunie trois fois dont une fois avec le Conseil Synodal. La CoFin remercie le CS et en particulier le Trésorier, la responsable de l'OCF et le comptable pour leur travail ; elle a ainsi reçu des réponses à toutes les questions posées.

3. Commentaires

3.1 Budget

Ce budget montre une vitalité totalement inhabituelle : l'engagement de 17 stagiaires est une aubaine pour notre Eglise, et la CoFin s'en réjouit. Ainsi, l'augmentation de la masse salariale de CHF 890'000 est compréhensible.

Ce montant n'est qu'une partie du déficit présenté. La différence CHF 587'700 (Résultat d'exploitation Canton : CHF 1'477'700 - Augmentation de la masse salariale de CHF 890'000 CHF, page5) s'explique en partie par la CCT et par les réjouissances liées à l'anniversaire de la Réforme (R500).

La CoFin s'est refusé à entrer dans le détail des possibilités de réductions de budget. Elle note ci-après quelques pistes :

- Augmentation des recettes (hors contributions régionales) ;
- Report de certaines dépenses ;
- ...

La CoFin propose donc ci-après d'accepter le budget, mais de solliciter une baisse de CHF 400'000 du déficit hors masse salariale. Il n'incombe ni à la CoFin ni au Synode de faire un travail d'analyse détaillé et ainsi la CoFin propose de laisser le soin au CS de décider des coupes budgétaires à effectuer.

3.2 Présentation

La CoFin regrette que la forme de présentation utilisée en dernière page des comptes 2015 ne figure pas dans le document de ce budget.

3.3 Offrandes générales

Après analyse et discussion avec le CS, 8 collectes annuelles représentent une ponction trop importante pour les paroisses. Il apparaît que le fonds des bourses pour les étudiants en théologies, au regard des demandes, est encore suffisant pour 2017. Dès lors, la CoFin propose de sursoir d'une année à cette collecte générale et d'accepter ainsi l'offrande spéciale pour le Jubilé R500 pour les Œuvres. Notons que celle-ci sera comptabilisée dans les cibles paroissiales.

4. Entrée en matière

Les remarques présentées ci-dessus posées, la commission recommande au Synode d'entrer en matière sur le budget 2017 de l'EERV.

5. Décisions

La CoFin propose au Synode les décisions suivantes :

Décision 1

« Le Synode adopte la table des contributions régionales telle que présentée à la page 18 du budget 2017. »

Décision 2

« Le Synode adopte la liste des offrandes générales pour l'année 2017 telle que présentée à la page 19 du budget 2017 avec la suppression de la collecte pour les Bourses pour les étudiants en théologie et les recommande aux paroisses, aux aumôneries et aux lieux phares. »

Décision 3

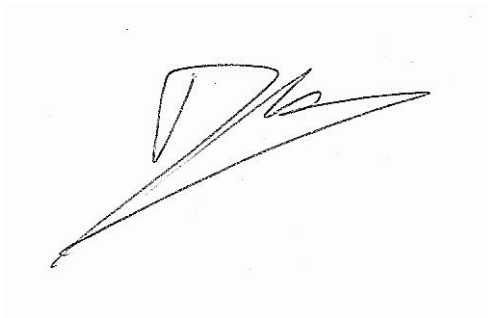
« Le Synode adopte le budget 2017 de l’Eglise évangélique réformée de canton de Vaud réduit, indépendamment des charges salariales, de CHF 400’000. Il charge le Conseil Synodal de décider des coupes à effectuer. »

Décision 4

« Le Synode fixe la cible Terre nouvelle de l’EERV à Fr. 1’700’000 pour 2017. »

Premier, le 4 octobre 2016

Denis Candaux
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DC' or similar initials, written in a stylized, cursive manner.